



3.a. Règlement graphique
Les zones agricoles et les zones naturelles et forestières – La zone d'activités
Echelle : 1/5000*

Transformation du P.O.S. en P.L.U.
P.L.U. APPROUVÉ par Délibération du Conseil Municipal du
Le Maire
Armand Le Gac



Octobre 2014

LIMITES
+ + + + + Limite communale + + + + +
- - - - - Limite de zone ou de secteur

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'art.L123-1-5-II-2° du code de l'urbanisme
ESPACES NOIRS

D'un manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

